

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Jeu**di 19 Novembre 2020 à 18h00 Salle des fêtes de l'Hôtel de ville à Waziers que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 31

Absents : 7

Procuration : 7

Etaient présents (délégués titulaires) : 30

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE – Frédéric DELANNOY - Marc DELECLUSE - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST – Julien QUENNESSON - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants) : 1

Pour DOUAISIS AGGLO : Laurent DESMONS suppléant de Karim BACHIRI.

Etaient présents par procuration : 7

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Jean-Michel SIECZAREK donne pouvoir à Marc DELECLUSE - Alain SROGA donne pouvoir à François CRESTA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Didier TABARY donne pouvoir à Damien FRENOY - Thierry FAIDHERBE donne pouvoir à Robert STRZELECKI - Jean-Christophe LECLERCQ donne pouvoir à Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON.

Etaient absents et excusés : 7

Pour la CCCO : Alain PAKOSZ.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX - Reine Elise CARLIER - Muriel DOUDOK - Jamila MEKKI - Philippe ROSZYK - Jean Michel SZATNY.

OBJET : TARIFICATION DES ACCESSOIRES ET DES REPARATIONS – VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Monsieur QUENNESSON indique que le service de location de vélos à assistance électrique (VAE) a été créé par le SMTD en juillet 2019 à destination des habitants des 55 communes du territoire. Le parc de VAE est composé aujourd'hui d'une flotte de 114 vélos électriques.

La formule proposée aux usagers comprend la location du vélo à assistance électrique équipé d'un panier (hormis pour les vélos SCOTT) et d'un antivol en U. Sont également fournis une clé pour la batterie du vélo, une clé pour l'antivol, et un chargeur de batterie avec câble d'alimentation. En option payante, le SMTD va également proposer des accessoires à la location : une paire de sacoches et une pompe vélo à main (au tarif de 5€ pour 1 mois, 10€ pour 3 mois et 20€ pour 1 an).

Pour assister le SMTD dans la gestion quotidienne de ce service, le SMTD a contracté un abonnement au logiciel ProLoc développé par la société Loc Vélo.

L'entretien courant des vélos est une prestation intégrée au service de location de vélos à assistance électrique. Cet entretien courant comprend l'entretien et les échanges de pièces ou de pneumatiques résultant de l'usure normale du vélo.

Pour toute usure anormale ou réparation nécessitant un remplacement de pièces détachées ou d'un accessoire, il est nécessaire de mettre en place une grille tarifaire.

Afin de ne pas venir grever le budget des usagers, il est proposé de baser cette grille tarifaire sur le prix de vente de ces pièces détachées, accessoires et d'appliquer une marge de 5% (avec un arrondi à l'euro supérieur), intégrant ainsi le coût de remplacement de ces pièces détachées, la main d'œuvre et les frais de livraison.

La mise en œuvre de cette grille tarifaire sur les pièces détachées et accessoires se basant sur ce principe permet ainsi :

- De prendre en compte les éventuelles fluctuations de coût d'achat de ces pièces ;
- D'éviter la vente à perte (disposition non permise par le logiciel Loc Vélo) ;
- De ne pas avoir à délibérer dès que le prix d'une pièce ou d'un accessoire évoluera : les tarifs de réparation seront ainsi directement actualisés.

Le logiciel ProLoc génère très facilement la liste de ces tarifs. Par ailleurs, le locataire pourra accéder à cette grille tarifaire très simplement via son compte client : il disposera ainsi de toutes les informations nécessaires et ne sera pas en mesure de « contester » le prix de ces éventuelles réparations.

Ainsi la grille tarifaire sur les pièces détachées et accessoires des VAE pour les usagers pourrait prendre la forme la suivante :

MATERIEL	PRIX EUROS (HT)
CADRE	
Selle	15 €
Tige Selle	11 €
TRANSMISSION	
Dérailleur	33 €
ROUE	
Pneu	14 €
COMPOSANT ELECTRIQUE	
Compteur digital	76 €
Batterie VAE	340 €
Feu AV	15 €
Feu AR	17 €
ACCESSOIRES	
Béquille	14 €
Panier avec fixation	21 €
support display (support compteur)	13 €

Exemples de grille tarifaire sur les pièces détachées des VAE

Avis favorable du Bureau Syndical sur cette méthodologie lors de la séance du 14 Octobre 2020.

Il est donc demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la tarification de l'option payante des accessoires et d'approuver la méthodologie employée pour la mise en œuvre de la grille tarifaire sur les pièces détachées et les accessoires des VAE.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 38

Suffrage exprimé : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

VALIDE la tarification de l'option payante des accessoires et d'approuver la méthodologie employée pour la mise en œuvre de la grille tarifaire sur les pièces détachées et les accessoires des VAE.

Fait et délibéré en séance

Le Président

Claude HEGO

